



Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire

RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE



Rencontre avec la coopérative des potières de Katiola



Participants au lancement du projet à Abidjan



Participants à l'atelier de réflexion sur la faisabilité des mutuelles sociales pilotes pour les artisans de Côte d'Ivoire

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Liste des acronymes utilisés dans le rapport | 3 |
| 1. Description | 4 |
| 1.1 Nom du coordinateur du contrat de subvention:..... | 4 |
| 1.2 Nom et fonction de la personne de contact:..... | 4 |
| 1.3 Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'/des entité(s) affiliée(s) de l'action:..... | 4 |
| 1.4 Intitulé de l'action:..... | 4 |
| 1.5 Numéro du contrat:..... | 4 |
| 1.6 Date de début et date de fin de la période de référence: | 4 |
| 1.7 Pays ou région(s) cible(s): | 4 |
| 1.8 Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes): | 4 |
| 1.9 Pays dans le(s)quel(s) les activités sont réalisées (si différent du point 1.7):..... | 4 |
| 2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action | 5 |
| 2.1. Résumé de l'action | 5 |
| 2.2. Résultats et activités | 6 |
| 2.3. Veuillez fournir un plan <i>d'action</i> mis à jour | 31 |
| 3. Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération | 33 |
| 3.1. Comment évaluez-vous les relations entre les bénéficiaires/entités affiliées de ce contrat de subvention (c.-à-d. ceux qui ont signé le mandat du coordinateur) Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque bénéficiaire/entité affiliée. | 33 |
| 3.2. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques dans les pays de l'action? Comment ces relations ont-elles affecté l'action? | 34 |
| 4. Visibilité | 35 |

Liste des acronymes utilisés dans le rapport

AIRMS : Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale

CGCI : Coopérative des Garagistes de Côte d'Ivoire

CIDR: Centre International de Développement et de Recherche

CM2 : Cours moyen deuxième année

CMU: Couverture Maladie Universelle

CNAM: Caisse Nationale d'Assurance maladie

CNMCI : Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

COOPEC : Coopérative d'Epargne et de Crédit

CP1 : Cours Préparatoire première année

CRM : Chambre Régionale de Métiers

CS : Centre Social

DSSM: Direction de la Sécurité Sociale et de la Mutualité

GESCO : Groupement d'Epargne et de Solidarité Communautaire

MUTREPCI : Mutuelle des Travailleurs et Retraités du Privés de Côte d'Ivoire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPA : Organisation Professionnelle d'Artisan

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SIDA : Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

VAD : Visite A Domicile

VIH : Virus de l'Immuno-déficience Humaine

1. Description

1.1 Nom du coordinateur du contrat de subvention:

FONDAZIONE AVSI

1.2 Nom et fonction de la personne de contact:

LORENZO MANZONI, Regional Manager Fondazione Avsi

1.3 Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'/des entité(s) affiliée(s) de l'action:

CHAMBRE NATIONALE DE METIERS DE CÔTE D'IVOIRE (CNMCI)

1.4 Intitulé de l'action:

PROJET INTEGRÉ D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES ARTISANS DE CÔTE D'IVOIRE

1.5 Numéro du contrat:

DCI-HUM/2014/341-225

1.6 Date de début et date de fin de la période de référence:

JANVIER –DECEMBRE 2015

1.7 Pays ou région(s) cible(s):

CÔTE D'IVOIRE : ABIDJAN-YAMOUSSOUKRO ET BOUAKE

1.8 Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes):

Groupes cibles

- 5 Chambres Régionales de la CNMCI,
- 50 Organisations et associations Professionnelles d'artisans,
- 50.000 artisans et leurs familles surtout les plus vulnérables, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA

Bénéficiaires finaux

- Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME,
- Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle,
- 8 Centres Sociaux,
- 20 Organisations Non Gouvernementales

1.9 Pays dans le(s)quel(s) les activités sont réalisées (si différent du point 1.7):

IDEM QUE LE POINT 1.7

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur en général.

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action

2.1. Résumé de l'action

Le Projet intégré d'appui à l'autonomisation des artisans de Côte d'Ivoire, cofinancé par l'Union Européenne est mis en œuvre par AVSI en partenariat avec la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI). Réalisé dans les localités d'Abidjan, de Yamoussoukro et de Bouaké, il s'adresse essentiellement aux artisans et à leurs familles à travers leurs organisations professionnelles (OPA), les Chambres Régionales de Métiers (CRM), les ONG et les Centres Sociaux. Il bénéficie de l'appui des Ministères techniques compétents à travers leurs Directions Centrales et Régionales.

La première année, qui couvre la période de janvier 2015 à Décembre 2015, a permis le lancement officiel du projet et l'implémentation de la plupart des activités prévues dans le chronogramme initial en dépit de quelques contraintes de terrain.

Selon le plan d'action, les activités de l'**Axe A** devant conduire au **renforcement du cadre institutionnel** ont été menées notamment : l'appui à la CNMCI et aux 5 CRM, la reprographie et la diffusion de 5000 exemplaires du nouveau cadre réglementaire de l'artisanat ainsi que le renforcement des capacités de 21 ONG et de 11 Centres Sociaux.

Il en est de même des activités de l'**Axe B : Amélioration des conditions de travail des artisans**. En effet, les artisans regroupés dans les 50 associations professionnelles d'artisans (OPA) identifiées, évaluées et impliquées dans le projet ont vu les capacités opérationnelles et matérielles de leurs structures renforcées selon les indications contenues dans leurs plans de renforcement de capacités.

Quant à l'**Axe C : Amélioration des conditions de vie des artisans et de leurs familles**, les principales interventions réalisées concernent les activités de compétence familiale à travers l'accompagnement psychosocial assuré par les ONG et les Centres Sociaux. Des groupements d'épargne et de solidarité communautaire ont également été mis en place et les artisans formés aux principaux modules de l'éducation financière pour améliorer la mobilisation de leurs ressources et en assurer une meilleure gestion. L'appui aux artisans et à leur famille a également été matérialisé par la contribution à l'amélioration de l'accès à l'éducation des enfants des artisans les plus vulnérables par une dotation en fournitures scolaires. Enfin, cet axe a été principalement marqué par le démarrage du processus devant permettre à terme, la mise en place de cadres et mécanismes d'accès à la couverture santé pour les artisans.

Veuillez énumérer les indicateurs de l'objectif spécifique et indiquer le degré de réalisation de ce dernier, si cette information est disponible à ce stade:

Niveau d'atteinte des indicateurs de l'objectif spécifique

| Indicateur | Objectif chiffré | Réalisé | Taux de réalisation | observations |
|--|------------------|----------------------------------|---------------------|---|
| 60% des artisans de la base de données de la CNMCI connaissent le code de l'artisanat | | En cours de réalisation | | 5000 exemplaires du code de l'artisanat et 900 dépliants portant sur le même code ont été édités. Sur cette base, cinq (5) ateliers de diffusion et de formation sur ce code de l'artisanat ont été organisés à Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké |
| Augmentation de 75% du Nombre d'artisans inscrits à la CNMCI de Bouaké, Yamoussoukro et Abidjan | | Non disponible à ce stade | | Démarrage effectif de cette activité en 2016 avec un focus sur la sensibilisation |
| 95% des artisans participants aux formations et sessions de recyclage ont leurs compétences améliorées | | Non disponible à ce stade | | Les activités liées à cet indicateur démarrent en 2016 |
| 75% des artisans identifiés par les ONG et les Centres sociaux ont un score de vulnérabilité amélioré | | Ne peut être vérifié à ce stade. | | Une évaluation à mi-terme nous permettra de pouvoir mesurer l'évolution de la situation des personnes vulnérables. |
| Augmentation du taux d'artisans couverts par une assurance maladie dans la base de données de la CNMCI | | Encours de réalisation | | Les études de faisabilité sont en cours d'exécution et permettront de suivre les échéances indiquées plus bas dans le narratif de ce qui a été fait concernant la création des mutuelles pilotes de santé. |

Tableau 1 : Niveau d'atteinte des indicateurs de l'objectif spécifique

Le niveau d'exécution des activités et les données disponibles ne permettent pas de donner une tendance quant à la réalisation de l'objectif spécifique.

2.2. Résultats et activités

Selon le plan d'action initial, toutes les activités devant débuter au cours de cette première année ont effectivement démarré et certaines ont même été réalisées entièrement selon ce qui était prévu. Seule l'activité A5 « identification et l'immatriculation de 50.000 artisans auprès de la CNMCI » a connu un démarrage difficile mais les dispositions prises permettront une meilleure réalisation de celle-ci dès la deuxième année. En plus, l'activité C7 « appui pour l'accès à l'éducation de 3500 enfants d'artisans » devant débuter dans la deuxième année a été initiée cette année pour répondre aux besoins en éducation de certains enfants des artisans les plus vulnérables qui jusqu'au milieu du premier trimestre de l'année scolaire n'avaient pas encore de fournitures scolaires.

Les taux de réalisations sont globalement positifs car la plupart des activités doivent être poursuivis pendant la deuxième année du projet.

En outre, nous avons constaté une disparité de degré d'implication des CRM. En effet, sur les 5 CRM, celles de Yopougon, de Yamoussoukro et de Bouaké, montrent de meilleures dispositions et une plus grande disponibilité dans l'accompagnement des artisans et de leurs associations. Leur degré d'implication influence positivement les OPA de leurs régions qui sont elles aussi très engagées et dynamiques et cela est perceptible par leur niveau d'appropriation du projet. Ceci est important pour le renforcement du cadre institutionnel qui fait l'objet de l'axe A de cette action. En une année, le projet, à travers certaines activités notamment celles liées au renforcement des capacités des CRM et des OPA, est en passe de réussir la redynamisation de ces structures en contribuant au renforcement des liens d'appartenance entre les artisans au sein de leurs corporations ainsi que leur lien avec la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire et les CRM. Aujourd'hui, bon nombre d'artisans, sceptiques au démarrage du projet, démontre un intérêt pour les activités et ceci est perceptible à travers leur participation aux activités du projet quant bien même on sait qu'ils dépendent de leurs revenus journaliers.

Nous constatons également que la majorité des parties prenantes de ce projet, à savoir les groupes cibles et les bénéficiaires finaux, est véritablement au cœur de la conduite des activités. Spécifiquement, les artisans ont un intérêt particulier pour les Groupements d'Epargne et de Solidarité Communautaire (GESCO) à travers lesquels ils parviennent à mobiliser des ressources entre eux. Cette activité est en bonne voie et après un an, ce sont 113 GESCO qui ont été créés et qui sont fonctionnels. Ce résultat est bien au-delà de nos attentes étant donné que c'est une méthode nouvelle pour les artisans et surtout contraignante en ce qui concerne la mobilisation de l'épargne collective et sa gestion.

De façon plus détaillé, les différentes activités réalisées au cours de cette période ainsi que les résultats atteints se présentent comme suit :

R1 - «Le cadre institutionnel est renforcé et mieux connu des artisans»

| | CIBLE | REALISATION | NIVEAU D'ATTEINTE | OBSERVATION |
|--|-------|-------------|-------------------|--|
| 20 ONG locales identifiées sont appuyées | 20 | 21 | 105% | 1 ONG supplémentaire a été identifiée à Katiola, qui relève du ressort territorial de la CRM de Bouaké, et intégrée dans le projet pour accompagner les artisans vulnérables de cette ville non couverte par les Centres Sociaux et ONG retenus. |
| 5 Chambres Régionales de Métiers des zones d'intervention sont appuyées | 5 | 5 | 100% | |
| 3 ateliers d'information et de sensibilisation sont organisés | 3 | 3 | 100% | |
| 8 Centres Sociaux identifiés reçoivent un appui financier pour la réalisation des activités à l'endroit des artisans | 8 | 11 | 138% | 03 Centres Sociaux ont été identifiés selon le même processus que les 8 premières afin de contribuer à l'accompagnement des artisans vulnérables vivant et exerçant dans des localités non couvertes par les autres Centres Sociaux |

| | CIBLE | REALISATION | NIVEAU D'ATTEINTE | OBSERVATION |
|---|--------|-------------|-------------------|---|
| 50.000 artisans sont immatriculés à la CNMCI | 50 000 | | | Cette activité est en cours |
| 5.000 copies du code de l'artisanat disséminées | 5 000 | 5000 | 100% | |
| Une base de données à jour des artisans est créée et fonctionnelle | 1 | 1 | 100% | |
| Nombre de personnes de la CNMCI formés au suivi évaluation et à la gestion des données | | 7 | | Pas de cible de départ. 02 membres de la CNMCI faisant partie de l'équipe projet et 5 Secrétaires Généraux des CRM ont été coachés sur l'importante du S/E et sur la gestion des données aussi bien de la CNCMCI que du projet. D'autres séances seront programmées au cours de la deuxième année du projet |
| Nombre de personnes de la CNMCI formés au cadre institutionnel et réglementaire de l'artisanat en Côte d'Ivoire | | 48 | | Pas de cible de départ : L'accent a été mis sur les élus de la CNMCI et des CRM qui bien qu'étant des artisans font partie de l'équipe dirigeante de cette Institution. |
| Nombre de sessions de coaching des organisations professionnelles effectuées | | 30 | | Pas de cible de départ. |

Tableau 2 : Atteinte des indicateurs du résultat 1 cadre logique

Activité A1: Organisation de 3 ateliers d'information et de sensibilisation des parties prenantes

Les trois (3) ateliers d'information et de sensibilisation des parties prenantes avaient pour but de porter à leur connaissance le démarrage imminent du « Projet intégré d'appui à l'autonomisation des artisans de Côte d'Ivoire », de leur fournir les informations pertinentes sur ce projet et de préciser avec eux les attentes de l'équipe de mise en œuvre du projet en termes d'implication, d'appui institutionnel et de collaboration. Durant la phase de préparation, plusieurs rencontres d'échanges ont été initiés comme le montre le tableau ci-dessous.

| Structures rencontrées | Ministères Techniques | Nbre de rencontres |
|--|---|--------------------|
| Direction de l'innovation et de l'encadrement de l'artisanat | Ministère de l'entreprenariat, de l'artisanat et de la promotion des PME | 3 |
| Direction de la stratégie et de l'emploi | Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle | 1 |

| Structures rencontrées | Ministères Techniques | Nbre de rencontres |
|--|---|---------------------------|
| Centres Sociaux | Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant / Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle | 8 |
| Direction Régionales des Affaires Sociales | Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle | 4 |
| Directions Régionales Solidarité | Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant | 7 |
| Directions Régionales de l'artisanat | Ministère de l'entreprenariat, de l'artisanat et de la promotion des PME | 2 |
| CNMCI | Ministère de l'entreprenariat, de l'artisanat et de la promotion des PME | 4 |
| CRM | Ministère de l'entreprenariat, de l'artisanat et de la promotion des PME | 5 |
| ONG | N/A | 20 |
| OPA | N/A | 50 |

Dans la phase d'exécution, les ateliers ont été, respectivement, organisés le 26 mars à Abidjan, le 8 avril à Yamoussoukro et le 9 avril à Bouaké avec la participation effective de plus de 500 personnes composées des autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières, des responsables de la CNMCI et des 5 CRM, des 50 OPA ; de 20 ONG partenaires et de 8 Centres Sociaux et bien d'autres structures partenaires de la CNMCI et de AVSI.



Participants à l'atelier d'information et de sensibilisation des parties prenantes à Bouaké

Activité A2 : Renforcement des capacités de 08 Centres Sociaux

Le projet prévoit l'implication de 08 Centres Sociaux dans l'identification et l'encadrement des artisans, précisément à travers la mise en œuvre des activités visant l'amélioration des conditions de vie des artisans et leurs familles. Dans le cadre de cette activité de renforcement des capacités de 08 Centres Sociaux, la préparation a consisté tout d'abord à l'identification de ces structures en fonction des zones d'intervention du projet, à la mise à jour de leur plan de renforcement de capacité élaboré sur la base de l'évaluation officielle réalisée en fin 2014 par les structures compétentes de leurs Ministères de Tutelle. De façon opérationnelle, il s'est agit pour AVSI d'organiser une séance de travail individuelle avec chacun des Centres Sociaux d'Abobo, de Yopougon Port-bouët 2, de Yopougon cité de la Maca, de Treichville Habitat, de Treichville Avenue 1, de Koumassi, de Yamoussoukro et de Bouaké.

A l'issue de ces rencontres individuelles, les 08 Centres Sociaux ci-dessus ont été retenus formellement pour participer à l'implémentation du projet. En effet, ces rencontres ont permis d'échanger en profondeur sur les différentes activités du projet et les responsabilités qui incombent aux Centres Sociaux dans la mise en œuvre du projet, étant entendu que dans la phase de rédaction du projet, les mêmes structures avaient déjà été approchées et avaient donné leur accord pour participer à cette action.

Après ce premier round de rencontres, une seconde série de rencontres individuelles ont permis d'actualiser avec lesdites structures leur plan de renforcement des capacités issue d'une évaluation organisées en fin 2015 par leurs ministères de tutelle. Ce travail a consisté à l'identification et à la mise en relief des aspects et activités de ce plan qui cadreraient à la fois avec l'accompagnement des artisans affectés/infectés par le VIH/SIDA et avec les activités prévues par le projet. Sur la base de cette identification et des attentes du projet vis-à-vis des Centres Sociaux, une réunion de tous les responsables des Centres Sociaux d'Abidjan a été organisée dans les locaux d'AVSI pour finaliser le contenu des missions qui leur sont dévolues et surtout affiner ensemble les dispositions de l'accord de collaboration devant consacrer les engagements des deux parties et garantir ainsi l'accompagnement effectif des artisans affectés/infectés par le VIH/SIDA. Les Centres Sociaux de Yamoussoukro et de Bouaké ont été à nouveau rencontré individuellement dans leurs localités.

A la fin de ce processus, les accords de collaboration ont été signés avec les 08 Centres Sociaux afin de leur permettre d'identifier les artisans avec un accent sur ceux qui sont affectés/infectés par le VIH/SIDA dans chacune de leur zone d'intervention afin de leur apporter l'accompagnement nécessaire. Ainsi, tous les Centres Sociaux reçoivent, sur la base de l'accord de collaboration, des ressources mensuelles leur permettant de mener les activités identifiées dans «l'AXE C» du projet et devant conduire à terme à l'amélioration des conditions de vie des artisans et leurs familles qu'ils ont au préalable identifié.

Au-delà des 08 Centres Sociaux initialement prévus pour l'implémentation des activités du projet, 03 autres Centres Sociaux ont été identifiés selon le même processus que les premières afin de contribuer à l'accompagnement des artisans vulnérables vivant et exerçant dans des localités non couvertes par les autres Centres Sociaux. En effet, parmi les Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA) appuyées par le projet deux (2) ont leur siège à Dabou, une (1) a son siège à Grand Bassam et une (1) autre a son siège à la Riviera Anono. Aucune de ces trois zones n'étant couverte par les ONG impliquées dans le projet et moins encore par les 08 Centres Sociaux énumérés plus haut, il fallait trouver, dans ces zones, des structures outillées pour l'encadrement des artisans vulnérables identifiés dans ces OPA. C'est ainsi que les Centres Sociaux d'Anono à Abidjan, de Dabou et de Grand Bassam ont été identifiés et retenus pour l'implémentation du projet, portant ainsi à 11 le nombre des Centres Sociaux identifiés et parties prenantes au projet.

Activité A3 : Identification et renforcement des capacités de 20 ONG

L'accompagnement des artisans est assurée par une diversité de structures aux vocations diverses, mais l'accompagnement des artisans vulnérables et tout particulièrement ceux affectés/infectés par le VIH/SIDA est assuré en Côte d'Ivoire par les ONG réunies en plateforme de collaboration autour des Centres Sociaux. Le projet, en vue d'assurer l'implémentation des activités devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des artisans et leurs familles (AXE C), prévoit l'identification et le renforcement des capacités de 20 ONG. Ces structures sont pour la plupart membres d'un réseau de plus de cinquante (50) ONG ivoiriennes qui collaborent depuis plusieurs années avec AVSI dans l'accompagnement des personnes vulnérables avec une attention particulière pour celles qui sont affectées/infectées par le VIH/SIDA.

Dès le mois de février 2015, AVSI a organisé des rencontres individuelles avec une trentaine d'ONG en vue de la sélection de 20 d'entre-elles pour l'implémentation du projet en faveur des artisans. A l'issue des premiers entretiens portant essentiellement sur l'existence dans la base de données des ONG d'artisans vulnérables du fait du VIH/SIDA, 20 ONG ont été retenues et ont fait l'objet d'une évaluation de leurs capacités, tant sur le plan organisationnel, opérationnel, administratif et financier

que du suivi et évaluation. Cette évaluation a permis de mettre en relief les forces et faiblesses des différentes ONG et surtout d'élaborer un plan de renforcement de leurs capacités construit autour des insuffisances constatées et des besoins exprimées par les structures elles-mêmes. Ce plan de renforcement de capacité, qui oriente les interventions en termes de coaching, de formation et de suivi a fait l'objet d'un échange avec chaque structure en vue de sa validation. Au total :

- 42 séances de travail ont été effectuées ;
- 21 ONG identifiées et évaluées ;
- 21 ONG appuyées ;
- 20 plans de renforcement de capacités élaborés et validés ;
- 40 séances de coaching réalisées.

Le projet prévoyait initialement l'identification et l'appui à 20 ONG. Mais dans le processus d'identification et de sélection des OPA, la Coopérative des Potières de Katiola a été retenue. Soucieux d'offrir aux OPA et à leurs membres les mêmes chances de participation aux différentes activités prévues, il s'est avéré nécessaire d'identifier sur place à Katiola une ONG à même d'accompagner les artisans, membres de ladite Coopérative. C'est ainsi que sur une liste d'ONG présente dans la ville, 3 ont été retenues et évaluées et à la fin du processus, l'ONG « Notre école » a été retenue et elle est responsable du suivi et de l'accompagnement des artisans membres de la Coopérative des potières de Katiola

Tableau 3 : liste des ONG identifiées et impliquées dans le projet

| N° | DENOMINATION DES ONG | LOCALISATION |
|----|----------------------|--------------|
| 1 | ADF | KOUMASSI |
| 2 | EFED | KOUMASSI |
| 3 | SOLFEV | KOUMASSI |
| 4 | NOUV' DE VIE | TREICHVILLE |
| 5 | AJECI | ABOBO |
| 6 | BAYEWA | ABOBO |
| 7 | OGRADIE | ABOBO |
| 8 | FESALIS | YOPOUUGON |
| 9 | CDA | YOPOUUGON |
| 10 | AMEPOUH | YOPOUUGON |
| 11 | TENDS-MOI LA MAIN | YOPOUUGON |
| 12 | LA MANNE DU JOUR | YOPOUUGON |
| 13 | FAN'GOUAN | YOPOUUGON |
| 14 | EPE | TOUMODI |
| 15 | FODEVIE | YAMOUSSOUKRO |
| 16 | POS | YAMOUSSOUKRO |
| 17 | AIDSCOM | DJEBONOUA |
| 18 | AIPS | BOUAKE |
| 19 | CHEED | BOUAKE |
| 20 | CARITAS ST MARTIN | BOUAKE |
| 21 | NOTRE ECOLE | KATIOLA |

Activité A4 : Reprographie et diffusion de 5000 exemplaires du code de l'artisanat

Pour contribuer au renforcement du cadre institutionnel, le projet prévoit à travers cette activité la reprographie et la diffusion de 5000 exemplaires du code de l'artisanat. Cinq (5) rencontres préparatoires ont été organisées avec les autorités de la CNMCI, les responsables de la Direction de l'Encadrement, de l'Innovation et de l'Artisanat ainsi que la Direction Générale de la promotion de l'artisanat. Ces rencontres ont permis de mettre en relief la nécessité de cette activité qui prendra en compte aussi bien le règlement n° 01/2014/CM/UEMOA portant Code Communautaire de l'Artisanat de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine que la loi n°2014-338 du 05 juin 2014 relative à l'artisanat en Côte d'Ivoire. Un document unique contenant ces deux textes a donc été conçu, préfacé par le Ministre de l'entreprenariat national, de l'artisanat et de la promotion des PME et édité en 5.000 exemplaires. Pour une plus grande appropriation de ce document par les artisans, dont le niveau scolaire est parfois faible, un dépliant utilisant des termes simples, a été élaboré et édité en 900 exemplaires. Suite à ces éditions, cinq (5) ateliers de formation et de diffusion de ce nouveau cadre réglementaire ont été organisés. Etaient présent à ces ateliers :

- 626 artisans
- 48 membres des CRM
- 21 ONG
- 08 Centres Sociaux
- 50 Organisations Professionnelles d'Artisans
- 18 autorités politiques et administratives
- 10 partenaires impliqués dans l'encadrement des artisans
- 11 Directions des Ministères techniques.

Ces ateliers ont été animés par deux (2) agents de la CNMCI et deux (2) experts de la Direction de l'Encadrement, de l'Innovation et de l'Artisanat, du Ministère de l'entreprenariat national, de l'artisanat et de la promotion des PME. Consécutivement à ces ateliers, les responsables d'OPA doivent organiser des sessions de restitution, sous la supervision des CRM, au profit des autres membres de leurs associations qui n'ont pas pris part aux formations.

Activité A5 : Identification et immatriculation de 50.000 artisans

Dans le processus de mise en œuvre, cette activité a été subdivisée en trois grandes composantes : la sensibilisation, l'identification et l'immatriculation.

Les différentes rencontres avec les artisans et leurs organisations ont permis d'amorcer la sensibilisation sur la qualité de leur engagement dans les activités de la CNMCI et surtout la nécessité pour eux de se conformer aux dispositions prises par cette Institution pour la modernisation et la professionnalisation du secteur de l'artisanat. Cette sensibilisation, qui a porté sur le processus et l'importance de l'immatriculation a concerné tout particulièrement 2001 artisans qui ont fait l'objet d'une sensibilisation de proximité, laquelle a débouché sur leur identification et leur insertion dans la base de données du projet. L'activité de sensibilisation de masse est prévue pour l'année 2016 et devrait constituer l'essentiel de cette activité dont le nouvel intitulé serait « **sensibilisation des artisans sur le processus d'identification et d'immatriculation** ».

La deuxième composante de cette activité c'est l'identification. Pour l'instant, l'activité s'est limitée à l'identification de 2001 artisans vulnérables sensibilisés en vue de leur insertion dans la base de données du projet. Ce processus d'identification devra se poursuivre tout au long de la deuxième année de sorte que la base de données du projet puisse contenir, à terme, 5000 artisans. L'identification auprès de la CNMCI est une étape qui sera consécutive à la sensibilisation de masse des artisans sur le processus d'identification et d'immatriculation auprès de la CNMCI et qui dépend totalement de cette Institution.

La troisième composante de cette activité concerne l'immatriculation. Au démarrage du projet, le processus d'immatriculation des artisans était suspendu à cause des dysfonctionnements inhérents au mode opératoire mis en place par la CNMCI et ses partenaires techniques. Finalement, la délivrance des cartes d'artisans a repris il ya 2 mois. La résolution des problèmes techniques n'a pas pour autant régler toutes les difficultés liées au processus d'immatriculation auprès de la CNMCI.

En effet, le coût de l'immatriculation est assez élevé pour la bourse des artisans vulnérables. En plus d'une longue liste de documents et de pièces administratives à fournir, chaque artisan doit s'acquitter de la somme de 16.000 Fcfa pour l'immatriculation et l'obtention de la carte d'artisan. Ce montant est pour beaucoup dans l'échec des précédentes campagnes d'identification et d'immatriculation.

AVSI a eu plusieurs rencontres avec les responsables de la CNMCI en vue d'une réduction des coûts applicables aux artisans vulnérables, notamment les 5000 qui à terme seront identifiés dans le cadre du projet. Les discussions sont en bonne voie et devraient aboutir à des décisions en vue de favoriser l'identification et l'immatriculation des artisans en deuxième année.

Toutefois, l'intervention du projet consistera essentiellement à l'organisation des sessions de sensibilisation des artisans aux processus et procédures d'identification et d'immatriculation de sorte que l'acte de l'immatriculation, qui requiert d'autres dispositions extérieures au projet, soit spécifiquement réservé à la CNMCI. Dans ce sens, le projet organisera à travers les ONG, les Centres Sociaux, les CRM et les OPA des sessions de sensibilisation de masse et de proximité pour expliquer aux artisans les enjeux de l'identification et de l'immatriculation, son lien avec le nouveau cadre réglementaire sur lequel ils ont été formés, les avantages professionnels liés à l'immatriculation mais aussi les risques et sanctions auxquels ils s'exposent en cas de non respect des dispositions de la loi instituant l'immatriculation des artisans auprès de la CNMCI. La sensibilisation devient le principal pilier de cette activité qui devra déboucher nécessairement sur l'identification et l'immatriculation des artisans dans de nouvelles proportions

Activité A7 : Renforcement des capacités de la CNMCI (Chambre Nationale et 5 chambres régionales)



L'analyse des besoins et des contraintes du codemandeur dans la phase d'élaboration de ce projet a mis en relief diverses insuffisances notamment en termes de moyens de déplacement pour aller vers les artisans et plus généralement en termes d'équipements divers pour assurer le fonctionnement de base des différents bureaux. Dès le démarrage du projet, une évaluation des 5 Chambres Régionales de Métiers (lagunes Sud dont le siège est situé à Marcory, Lagunes Nord dont le siège est à Yopougon, Lagunes Est dont le siège est à Abobo, Yamoussoukro et Bouaké) a été conduite par l'équipe projet et sur la base des données et informations collectées, un plan de

renforcement de capacités (PRC) individualisé à été conçu et validé avec les responsables desdites structures. Pour l'essentiel, l'évaluation a montré que les CRM sont pratiquement coupées des artisans faute de moyens de déplacement et de capacité opérationnelle. Le constat général fait état de la quasi absence, de matériels informatiques et autres mobiliers de base, indispensables pour le fonctionnement d'une administration ce qui justifie la léthargie dans laquelle se trouvent les CRM évaluées et leur quasi incapacité à remplir les missions qui sont les leurs auprès des artisans. Ces PRC ont connu un début d'exécution, le 10 juillet 2015, au siège de la CNMCI au deux-plateaux, par la remise à la CNMCI et aux 5 CRM d'un véhicule de type 4X4 et de 5 motos pour les missions de supervision et d'accompagnement des artisans. Pour Mme KONE Aminata, présidente de la Chambre régionale d'Abidjan Nord, représentant M. BAMBA Kassoum, président de la CNMCI, « *C'est la première fois que la CNMCI reçoit du matériel aussi important pour réellement travailler sur le terrain avec les Organisations Professionnelles d'Artisans. Nous sommes convaincus que cela va renforcer la confiance entre la Chambre et les artisans. Car on sera avec eux désormais au quotidien* ».

pour les encadrer, les former, connaitre leurs besoins et rechercher les solutions ensemble. Nous disons grand merci à l'UNION EUROPEENE et à AVSI CI pour ces appuis qui correspondent réellement à nos attentes ». Outre l'appui en matériel roulant, les différentes CRM, sur la base de leur PRC, ont reçu des meubles et mobilier de bureaux, des équipements en matériel informatique et des abonnements pour connexions internet. L'accent a été mis sur les besoins devant contribuer effectivement à l'amélioration du cadre et des conditions de travail des agents de la CNMCI et des CRM dans leur mission d'accompagnement, d'encadrement et de suivi des artisans sur le terrain.

R2 – «Les conditions de travail, les compétences et aptitudes des artisans sont améliorées.»

| | CIBLE | REALISATION | NIVEAU D'ATTEINTE | OBSERVATION |
|---|-------|-------------|-------------------|--|
| 5 guichets uniques d'information pour artisans sont créés | 5 | | | Activité prévue pour la deuxième année |
| 50 organisations et associations professionnelles d'artisans sont appuyées selon leur Plan de Renforcement des Capacités(PRC) | 50 | 50 | 100% | En conformité avec leurs PRC, 43 OPA ont été équipées en divers matériels de travail (équipement informatique et fournitures de bureau, matériel de travail selon le métier) |
| 20 sessions de formation pour artisans entreprise | 20 | | | Activité prévue pour la deuxième année |
| Nombre d'artisans participant à l'alphabétisation | | | | Activité prévue pour la deuxième année |
| Nombre des maitres artisans recyclés/ perfectionnés | | | | Activité prévue pour la deuxième année |
| 48 ateliers d'échange d'expériences, d'identification et de diffusion de bonnes pratiques organisés | 48 | | | Activité prévue pour la deuxième année |
| 300 artisans parmi les plus vulnérables identifiés bénéficient d'appui matériel | 300 | | | Activité prévue pour la deuxième année |
| Amélioration de 50% du taux de fréquentation du centre professionnel de Yamoussoukro | | | | Activité prévue pour la deuxième année |
| Augmentation du taux d'alphabétisation des artisans identifiés par les ONG et les Centres sociaux | | | | Activité prévue pour la deuxième année |

Tableau 4 : Atteinte des indicateurs du Résultat 2 du cadre logique

Activité B2. «Renforcement des capacités de 50 organisations et associations professionnelles d'artisans» (R2)

La modernisation et la professionnalisation du secteur de l'artisanat sont une étape importante pour sortir progressivement ce secteur de l'informel. Cette modernisation suppose, entre autres, une organisation des artisans eux-mêmes à travers des structures pouvant leur permettre de contribuer à leur propre épanouissement et à une meilleure structuration de leurs branches d'activités. Etant donné l'importance et la nécessité pour les artisans d'œuvrer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de travail, et d'être des protagonistes du développement de leur secteur, le projet, dans le but de les accompagner dans ce processus a prévu le renforcement des capacités de 50 organisations professionnelles d'artisans.

Lors de l'élaboration du projet, plusieurs organisations professionnelles avaient déjà été identifiées mais il fallait encore procéder à un travail de terrain pour s'assurer de l'existence et du fonctionnement effectifs de ces structures. L'équipe projet est donc allée à la rencontre de ces structures afin de mieux les connaître avant de les intégrer définitivement dans le projet. Ce sont au total plus de soixante structures qui ont été rencontrées dans le cadre de ce processus d'identification. Elles ont fait l'objet d'une évaluation au terme de laquelle les cinquante (50) organisations ci-dessous ont été retenues et dotées chacune d'un plan de renforcement de capacité.

Tableau 5 : Liste des organisations professionnelles d'Artisans intégrées dans le projet

| N° | Dénomination | Localité |
|----|---|--------------|
| 1 | Association du Village Artisanal de Grand Bassam (AVAB) | Grand-Bassam |
| 2 | Coopérative du Centre Artisanal de la ville d'Abidjan (COCAVA) | Marcory |
| 3 | Association des Artisans du Boulevard de Marseille (2ABM) | Marcory |
| 4 | Association des Fiers Artisans Bijoutiers de Côte d'Ivoire (AFACBI) | Marcory |
| 5 | Association des Artisans de Marcory (AAM) | Marcory |
| 6 | Groupement Interprofessionnel des Artisans de Côte d'Ivoire (GIACI) | Plateau |
| 7 | Association des Tailleurs de la Rivière Anono (ATRA) | Cocody |
| 8 | Coopérative des Garagistes de Côte d'Ivoire (CGCI) | Abobo |
| 9 | Association des Couturiers d'Abobo (ACA) | Abobo |
| 10 | Association des Techniciens de Côte d'Ivoire (ATCI) | Abobo |
| 11 | Groupement des Menuisiers du ZOO | Abobo |
| 12 | Union des Artisans Professionnels de la Chaussure et de la Maroquinerie (UAPMCM) | Cocody |
| 13 | Union des Bouchers Professionnels Ivoiriens (UBOPROVI) | Cocody |
| 14 | Groupement des Artisans Sculpteurs de Côte d'Ivoire (GASCI) | Anyama |
| 15 | Association des Professionnels du Bâtiment de Côte d'Ivoire (APBCI) | Abobo |
| 16 | Association des Femmes Artisanes de Côte d'Ivoire (AFACI) | Abobo |
| 17 | Association des Femmes Solidaires de Côte d'Ivoire (AFS-CI) | Abobo |
| 18 | Groupement des Menuisiers de Yopougon | Yopougon |
| 19 | Amical des Couturiers de Niangon (ACN) | Yopougon |
| 20 | Coopérative Bonne Semence | Yopougon |
| 21 | Syndicat National des Professionnels éclairés de la Coiffure et de l'Esthétique de Côte d'Ivoire (SYNAPECECI) | Yopougon |
| 22 | Coopérative des Electroniciens (CODEL) | Adjame |
| 23 | Union des Electriciens de Côte d'Ivoire (UECI) | Yopougon |
| 24 | Union Nationale des Photographes et Caméramans Professionnels de Côte d'Ivoire (UPHOCAPCI) | Yopougon |
| 25 | Association des Prothésistes Dentaires du Privé de Côte d'Ivoire (APDPCI) | Yopougon |

| N° | Dénomination | Localité |
|----|---|----------------|
| 26 | Association des Coiffeurs, Tresseuses et Esthéticiennes de Dadou (ASCOTRED) | Dabou |
| 27 | Association des Motocistes de Dabou (AS MOTO CI-Dabou) | Dabou |
| 28 | Collectif des Artisans de Côte d'Ivoire (CACI) | Attécoubé |
| 29 | Association Professionnelle des Techniciens Audiovisuels de CI (APTACI) | Attécoubé |
| 30 | Association des Menuisiers et Ebénistes de Toumodi | Toumodi |
| 31 | Association des couturiers du département de Toumodi (ACDT) | Toumodi |
| 32 | Association des Métaux Mécaniques de Yamoussoukro | Yamoussoukro |
| 33 | Association des photographes du Département de Yamoussoukro | Yamoussoukro |
| 34 | Association des restauratrices «ATEGO» | Yamoussoukro |
| 35 | Association des Ferronniers de Yamoussoukro | Yamoussoukro |
| 36 | Coopérative «Coomatrice» | Yamoussoukro |
| 37 | Association des Coiffeuses et Coiffeurs de Tiebissou | Tiebissou |
| 38 | Association des Tisserands de Bomizambo | Bomizambo |
| 39 | Association des Bronziers de N'Gattadoloukro | N'Gattadolikro |
| 40 | Association des coiffeuses et esthéticiennes de Bouaké | Bouaké |
| 41 | Association des peintres bâtiment de Bouaké | Bouaké |
| 42 | Groupement ivoirien du tissage Traditionnel et de la confection | Bouaké |
| 43 | Association des techniciens de froid de Bouaké | Bouaké |
| 44 | Union des artisans de métaux mécaniques de Bouaké | Bouaké |
| 45 | Association des sculpteurs de Bouaké | Bouaké |
| 46 | Union des femmes couturières de Bouaké | Bouaké |
| 47 | Association des tisserands de Bouaké | Bouaké |
| 48 | Association des artisans Menuisiers, tapissiers professionnels du bois de Côte d'Ivoire | Bouaké |
| 49 | Coopérative des Potières de Katiola | Katiola |
| 50 | Association des électroniciens de Bouaké | Bouaké |

En application de leurs plans de renforcement de capacités, 43 OPA ont reçu des appuis soit en équipements de travail collectif, en équipement informatique et fourniture de bureau ou encore en kit hygiénique pour améliorer les conditions de travail de leurs membres.

R3 – «L'inclusion sociale et les conditions de vie des artisans et leurs familles, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA, sont améliorées.»

| CIBLE | REALISATION | NIVEAU D'ATTEINTE | OBSERVATION |
|--|-------------|-------------------|--|
| 2 mutuelles pilotes de santé sont créées | 2 | | Etudes de faisabilité en cours dans les localités de Yopougon et Bouaké. |
| Nombre d'artisans couverts par les mutuelles | | | Consécutif à la création des mutuelles |
| Nombre d'artisans PVVIH couverts par les mutuelles de santé | | | Consécutif à la création des mutuelles |
| Nombre de Sensibilisations de masse sur les pires formes de travail des enfants organisées | | | Prévue à partir de la deuxième année |

| | | | | |
|---|--------|------|-----|--|
| 50.000 artisans sont sensibilisés sur les pires formes de travail des enfants | 50.000 | | | Prévue à partir de la deuxième année |
| 5000 extraits de naissance établis | 5000 | | | Prévue à partir de la deuxième année |
| 200 des Groupements d'épargne et de Solidarité créés et fonctionnels | 200 | 113 | 57% | En cours de réalisation |
| Nombre d'adhérents aux groupes d'épargne | | 2007 | | Très bonne appropriation de la part des artisans et surtout des OPA |
| Nombre d'artisans ayant bénéficié des prêts | | 00 | | Cette activité sera consécutive au cycle de fonctionnement des GESCO |
| 1000 artisans formés en éducation financière | 1000 | 672 | 67% | Certains artisans n'ont pas pu participer aux formations étant donné que les sessions ont eu lieu au mois de décembre, période des fêtes de fin d'année où les artisans sont très sollicités. Les premiers mois de 2016 seront mis à contribution pour atteindre les targets |
| 5000 artisans formés en compétences familiales | 5000 | 2001 | 40% | L'activité continuera pendant les 2 autres années du projet pour que les 5000 artisans puissent en bénéficier |
| Nombre de personnes participants aux groupes de parole/observance | N/A | | | Début prévu en 2016 |
| Nombre d'enfants ayant participé aux écoles des adolescents | N/A | | | Début prévu en 2016 |
| 3500 enfants d'artisans bénéficiant d'un appui pour l'éducation | 3500 | 676 | 20% | Activité devant continuer durant les 2 autres années du projet |
| Augmentation du taux des artisans ayant un compte dans une institution de micro-finance | | | | Liée aux activités d'installation et de fonctionnement des GESCO qui est en cours |

Tableau 6 : Atteinte des indicateurs du résultat 3 du cadre logique

Activité C1 : Création de 02 mutuelles

Le manque de protection sociale est l'une des manifestations de la précarité socio-économique des artisans de Côte d'Ivoire. Pour adresser cette problématique, le projet prévoit la mise en place de 2 mutuelles sociales pilotes devant permettre aux artisans de bénéficier de couverture santé et ultérieurement d'autres produits de protection sociale. Cependant, la mise en place de ces mutuelles pilotes doit en amont reposer sur une analyse des autres expériences en la matière en Côte d'Ivoire afin de minimiser les risques d'échec. Dans ce sens, AVSI a entrepris au cours du premier trimestre du projet, une série de consultations et de rencontres avec les principaux acteurs et praticiens du secteur des mutuelles sociales en Côte d'Ivoire. Ces consultations ont abouti à l'organisation d'un atelier de réflexion et d'échange d'expérience sur cette thématique le 15 octobre 2015 avec 30 participants, issus du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, du Ministère de l'Entreprenariat national, de l'artisanat et de la promotion des PME, du Ministère d'Etat, ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle, de l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS), de la DSSM, de la CMU/CNAM, du CIDR, de la CGCI, de la CNMCI, des CRM, de la COOPEC, de la MUTREPCI, d'AVSI et des Organisations professionnelles d'Artisans.

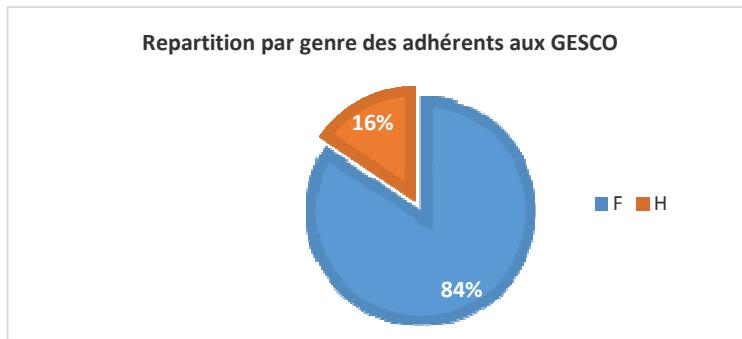
Après l'exposé des différentes expériences existantes, les échanges ont permis d'analyser les principales contraintes liées à la faisabilité des mutuelles sociales dans le secteur « informel » à travers deux principaux thèmes l'un touchant à l'identification du cadre institutionnel propice au développement des expériences pilotes et l'autre à l'identification des meilleures approches en matière de recouvrement des cotisations. Ces deux préoccupations sont au cœur de la réussite ou de l'échec des expériences en matière de mutuelles sociales. Cet atelier a donc permis de retenir les localités de Bouaké et de Yopougon pour les expériences pilotes et d'amorcer la réflexion avec d'autres partenaires pour la couverture santé des artisans dans la localité de Yamoussoukro. Ces échanges ont en outre permis de recueillir les avis des participants en vue de la finalisation des termes de référence de l'étude de faisabilité des deux mutuelles sociales pilotes. A la fin de cette première année, les Termes de Référence pour le recrutement de consultant en vue de l'étude de faisabilité ont été diffusés et les consultants recrutés. Selon le chronogramme, la restitution des principales conclusions des études menées dans les localités de Bouaké et Yopougon ainsi que des démarches concernant la couverture santé des artisans de Yamoussoukro se fera en Avril 2016, la remise des rapports finaux est prévue pour Mai 2016, la mise en œuvre de la troisième phase pour Juillet 2016 et l'analyse des premiers indicateurs est envisagée pour Décembre 2016.

Activité C4 : Création de 200 groupements d'épargne et de solidarité

Le projet dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des artisans et leur famille a prévu la mise en place de 200 groupements d'épargne et de solidarité communautaire (GESCO) qui sont un moyen pour les artisans de mobiliser leur propres ressources et de créer entre eux des mécanismes de solidarité.

La première étape dans la mise en place de ces GESCO réside dans l'identification et la formation des promoteurs. Ainsi, ce sont au total 123 promoteurs qui ont été identifiés par les ONG, les Organisations Professionnelles d'Artisan, les Centres Sociaux et les CRM. Cinq (5) sessions de formation ont été organisées à l'intention de ces promoteurs dans les localités de Koumassi, Yopougon, Abobo, Yamoussoukro et Bouaké. La formation avait pour objectif de renforcer les connaissances des participants sur la méthodologie de création et de gestion d'un GESCO, de les former à l'utilisation des outils de collecte des données sur les groupements, de définir le rôle et les attributions d'un promoteur de groupe ainsi que le cycle et les phases de développement d'un GESCO. Après cette formation, les promoteurs ont été chargés de créer des GESCO dans chacune de leurs structures et de procéder à la formation des membres. A la fin de la première année, ce sont 113 GESCO, regroupant 1695 femmes et 312 hommes, qui ont été créés et qui sont fonctionnels dans les différentes localités, soit un total de 2007 adhérents. A ce jour, l'épargne liée à la cotisation cumulée

des membres des GESCO s'élève à 2.203.600 FCFA. Cette dynamique se poursuivra au cours de la deuxième année, ainsi que la phase de prêt aux différents membres.

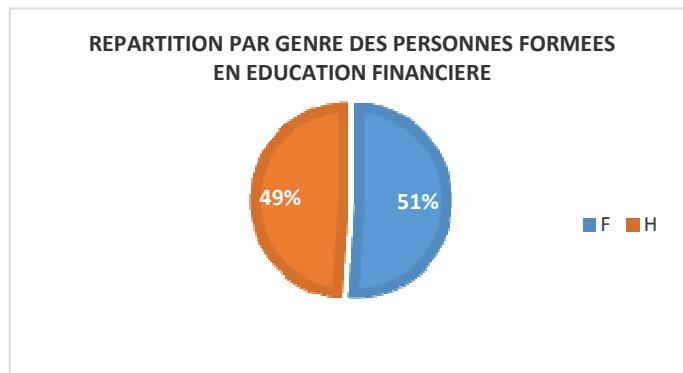


Source : rapport de formation et de supervision des GESCO, décembre 2015

Activité C5 : Formation de 1000 artisans en éducation financière

L'amélioration des conditions de vie des artisans et leurs familles, surtout les plus vulnérables, passe par l'observation d'une plus grande discipline dans la gestion de leurs ressources. En effet, l'analyse ayant aboutit à l'élaboration de ce projet a laissé entrevoir des insuffisances dans la façon avec laquelle les artisans géraient leurs revenus. A travers les réponses collectées lors de l'administration du questionnaire pour la baseline, il a été constaté que 1390 artisans affirmaient gérer leur argent sans calcul, sans planification. Or, moins on dispose de ressources, plus on devrait rationaliser l'utilisation du peu que l'on a. La formation en éducation financière a donc eu pour but de contribuer à l'amélioration de la capacité des artisans à gérer leurs ressources.

La mise en œuvre de cette activité a d'abord consisté à la formation des formateurs issus des ONG, des Centres Sociaux, des Chambres Régionales de Métiers et des Organisations Professionnelles d'artisans. Ainsi, 5 sessions de formation ont été organisées (3 à Abidjan, 1 à Yamoussoukro et 1 à Bouaké) pour un total de 84 participants. Les modules de formation dispensés sont : la budgétisation (Utiliser votre argent sagelement), l'épargne (vous pouvez y arriver !) et la gestion des dettes (A manier avec précaution.).



Source : Base de données du projet, décembre 2015

Après cette série de formation des formateurs, les artisans ont été conviés par les différentes ONG et Centres Sociaux pour des formations sur les mêmes modules. Ce sont **672 artisans** dont 302 femmes et 370 hommes qui ont été ainsi formés en éducation financière sur l'ensemble des sites couverts par le projet. Pour atteindre le cap des 1000 artisans formés, les premiers mois de l'année 2016 permettront de programmer de nouvelles sessions de formation.

Activité C6 : Organisation d'activité de renforcement des compétences familiales pour 5.000 artisans, y compris ceux affectés/infectés par le VIH/SIDA.

Les artisans vulnérables, singulièrement ceux affectés/infectés par le VIH/SIDA rencontrent assez souvent des difficultés à maintenir une qualité de vie au sein de leur ménage. Ceci touche la capacité de résilience des personnes elles-mêmes, prises individuellement, et leur capacité à entretenir des relations harmonieuses avec leurs familles respectives et leur voisinage. Pour les accompagner sur le chemin d'une plus grande résilience, le projet a entrepris des actions de compétences familiales qui sont basées sur des activités de Visites à Domicile (VAD), les visites dans les lieux de travail des artisans, des groupes d'auto support et des séances d'école des adolescents. Les VAD ont pour objectif de créer une relation de confiance entre les artisans, les membres de leurs familles et les conseillers communautaires des ONG ainsi que les assistants sociaux des Centres Sociaux. En effet, la relation d'aide et d'accompagnement est fondée sur la confiance entre le travailleur social et les bénéficiaires des activités. Plusieurs sujets ont été abordés pendant ces VAD notamment les relations parents-enfants, les méthodes de prévention du VIH/SIDA, l'encadrement des enfants, la salubrité et l'hygiène corporelle et environnementale. Avec les artisans affectés/infectés par le VIH/SIDA, les VAD ont été l'occasion d'échanger avec eux sur l'observance de leur traitement, sur leur hygiène de vie, sur leur capacité à assumer leur état, à avoir confiance en eux-mêmes et à surmonter les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent du fait du VIH/SIDA.

Les visites dans les lieux de travail ont essentiellement pour objectif de s'enquérir des conditions de travail de ces artisans et de leur apporter en cas de besoin des orientations et conseils pour une meilleure tenue de leur cadre de travail. En somme, ce sont 9.273 rencontres qui se sont tenues lors des VAD. Ces rencontres qui ont été effectuées au profit de 6.054 artisans et leurs familles y compris, dont 3.061 de sexe masculin et 2.993 de sexe féminin.

Activité C7 : Appui pour l'éducation de 3500 enfants d'artisans les plus vulnérables, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA

L'inclusion sociale des artisans, surtout les plus vulnérables, s'appuie entre autres sur l'appui que le projet leur apporte concrètement dans la prise en main des besoins réels de leurs familles. Dans ce sens, la scolarisation des enfants est apparue comme un impératif auxquels chaque parent, fût-il pauvre doit sacrifier. En s'appuyant sur les données de l'enquête de base, 676 enfants d'artisans parmi les plus vulnérables ont été identifiés et ont bénéficié de kits scolaires contenant les livres, au programme de chaque classe, les cahiers et tous les autres outils pédagogiques indispensables pour les enfants.

Cet appui a été fort apprécié par les artisans, qui pour la plupart, avaient à peine pu inscrire leurs enfants qui ne disposaient même pas du nécessaire de base pour suivre convenablement les enseignements. Par souci d'efficacité et pour parer au plus urgent, le projet a retenu essentiellement les enfants du niveau primaire (CP1 au CM2). En effet, l'école a été déclarée obligatoire en Côte d'Ivoire jusqu'à l'âge de 16 ans et le défi majeur de la scolarisation des enfants demeure le niveau primaire qui pose les bases de leur éducation. Il a donc paru important de contribuer à une meilleure insertion scolaire des élèves du primaire issus des familles des artisans les plus vulnérables inscrits dans la base de données du projet. Les critères de sélection desdits artisans ont été essentiellement leur niveau de revenu et le nombre d'enfants dans le ménage et l'existence d'enfants inscrits à l'école primaire.

Cette activité était initialement prévue au courant de la deuxième année du projet, mais l'enquête de base et les premiers entretiens avec les artisans, surtout les plus vulnérables ont révélé de nombreuses difficultés pour qu'ils rencontraient à scolariser leurs enfants et à leur offrir de bonnes conditions d'apprentissage. La plupart des enfants inscrits ne disposait que de quelques fournitures scolaires alors que l'année scolaire était déjà bien avancée. Le projet a voulu saisir cette opportunité pour répondre à un besoin pressant en ce qui concerne l'éducation des enfants des artisans, surtout les plus vulnérables.

En plus, cette activité était également un moyen pour consolider les liens naissant entre les travailleurs sociaux et les familles des artisans. En effet, dans bien des cas, elle a permis de donner de la concrétudes aux nombreuses sensibilisations et formation initiées en faveur des artisans afin qu'ils perçoivent effectivement l'aspect intégré du projet. Cette activité va continuer durant la deuxième année du projet de sorte que le nombre total de 3500 d'enfants prévus soit atteint.

PROPOSITION DE REVISION DU CADRE LOGIQUE DU PROJET

| SOURCE DANS LE CADRE LOGIQUE DU PROJET | ANCIENS INDICATEURS DE REALISATION OBJECTIVEMENT VERIFIABLES | NOUVEAUX INDICATEURS DE REALISATION OBJECTIVEMENT VERIFIABLES |
|--|---|---|
| Objectif spécifique du projet | 1. 60% des artisans de la base de données de la CNMCI connaissent le code de l'artisanat | 1. 60% des artisans de la base de données du projet connaissent le code de l'artisanat |
| R1 : Le cadre institutionnel est renforcé et mieux connu des artisans | 5- 50.000 artisans sont immatriculés à la CNMCI | 5- 50.000 artisans sont sensibilisés sur le processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI |
| | 13- Augmentation des sites définitifs mis à la disposition des artisans | 13- Supprimé |
| R3: L'inclusion sociale et les conditions de vie des artisans et leurs familles, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA, sont améliorées. | 1- 02 mutuelles pilotes de santé sont créées; | 1- 02 mécanismes d'accès à la couverture maladie sont mis en place. |
| R3: L'inclusion sociale et les conditions de vie des artisans et leurs familles, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA, sont améliorées. | 11- 5000 artisans formés en compétences familiales | 11- 5000 artisans bénéficient des activités de compétences familiales |
| | 15- Augmentation du taux des artisans ayant un compte dans une institution de micro-finance | 15- Supprimé |

Tableau comparatif des éléments à réviser dans le cadre logique

| NOUVEAU CADRE LOGIQUE DU PROJET | | | | |
|---------------------------------|--|---|--|--|
| | Logique intervention | Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables | Sources et moyens de vérification | Hypothèses |
| Objectifs généraux | Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans du secteur informel avec une attention particulière pour ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA. | Indicateurs* : <p>1- 75% des artisans identifiés par les ONG et les Centres sociaux ont un score de vulnérabilité amélioré ;</p> <p>2- 80% des artisans identifiés par les ONG et les Centres sociaux travaillent dans des conditions améliorées ;</p> | <i>Veuillez indiquer les sources de vérification pour chaque indicateur.</i> <i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs?</i> <p>Rapport d'activité du projet</p> <p>Base de données du projet</p> <p>Rapports intermédiaires et rapport final du projet</p> <p>Rapports spécifiques et indépendants des ONG, CS, Organisations et Associations professionnelles.</p> <p>Base de données de la CNMCI</p> | |
| | Contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel, des compétences et de l'insertion sociale des artisans du secteur informel, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA, dans les zones d'Abidjan, de Yamoussoukro et de Bouaké. | <p>1- 60% des artisans de la base de données du projet connaissent le code de l'artisanat</p> <p>2- Augmentation de 75% du nombre d'artisans inscrits à la CNMCI de Bouaké, Yamoussoukro et Abidjan</p> <p>3- 95% des artisans participants aux formations et sessions de recyclage ont leurs compétences améliorées</p> <p>4- 75% des artisans identifiés par les ONG et</p> | <i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées?</i> <p>Base de données du projet</p> <p>Fiche de travail</p> <p>Rapport intermédiaire</p> <p>Rapport final</p> <p>Fiche d'évaluation des formations</p> <p>Fiche d'identification des artisans</p> | <i>Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du bénéficiaire sont nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes)</i> <i>Sécurité et stabilité politique;</i> <i>Attention et Intérêt permanent des bénéficiaires.</i> <i>Quels sont les risques à</i> |

| | | | |
|----------------------------|---|---|---|
| Objectif spécifique | <p>les Centres sociaux ont un score de vulnérabilité amélioré ;</p> <p>5- Augmentation du taux d'artisans couverts par une assurance maladie dans la base de données de la CNMCI</p> | <p>élaboré par le projet</p> <p><i>Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations?</i></p> <p>Revue documentaire ;</p> <p>Visite de supervision et suivi ;</p> <p>Compte rendu des réunions de travail ;</p> <p>Collecte active des données.</p> <p>Enquêtes ponctuelles</p> | <p><i>prendre en considération?</i></p> <p>Faiblesse opérationnelle et partialité des parties prenantes</p> <p>Absence d'équité dans le choix des bénéficiaires</p> <p>Lourdeur administrative</p> <p>Manque d'intérêt et d'engagement des groupes cibles</p> <p>Réticence des PVVIH à se faire identifier</p> |
| Résultats attendus | <p>R1 : Le cadre institutionnel est renforcé et mieux connu des artisans</p> <p>Le pourcentage, si non spécifié différemment, se réfère aux résultats attendus pour chaque activité.</p> <p>1- 20 ONG locales identifiées sont appuyées</p> <p>2- 5 Chambres Régionales des Métiers des zones d'intervention sont appuyées</p> <p>3- 3 ateliers d'information et de sensibilisation sont organisés ;</p> <p>4- 8 Centres Sociaux identifiés reçoivent un appui financier pour la réalisation des activités à l'endroit des artisans</p> | <p><i>Quelles sont les sources d'information liées à ces indicateurs?</i></p> <p>Accord de collaboration avec les parties prenantes et autres prestataires de services ;</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport intermédiaire du projet</p> | <p><i>Quelles conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps imparti?</i></p> <p>Sécurité et stabilité sociopolitique dans les différentes régions</p> <p>Adhésion totale des acteurs et synergie d'action ;</p> <p>Ressources Humaines qualifiées et motivées;</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>5- 50.000 artisans sont sensibilisés sur le processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI</p> <p>6- 5.000 copies du code de l'artisanat disséminées</p> <p>7- Une base de données à jour des artisans est créée et fonctionnelle ;</p> <p>8- Un plaidoyer pour l'acquisition de sites définitifs pour artisans est organisé ;</p> <p>9- Nombre de sites définitifs acquis pour les artisans ;</p> <p>10- Nombre de personnes de la CNMCI formés au suivi évaluation et à la gestion des données</p> <p>11- Nombre de personnes de la CNMCI formés au cadre institutionnel et réglementaire de l'artisanat en Côte d'Ivoire</p> <p>12- Nombre de sessions de coaching des organisations professionnelles effectuées.</p> | <p>Rapport final du projet</p> <p>Base de données du projet</p> <p>Base de données de la CNMCI</p> | <p>Coordination opérationnelle efficiente et efficace;</p> <p>Respect des engagements par chaque partie prenante;</p> |
| | <p>R2 : Les conditions de travail, les compétences et aptitudes des artisans sont améliorées.</p> <p>Le pourcentage, si non spécifié différemment, se réfère aux résultats attendus pour chaque activité.</p> <p>1- 5 guichets uniques d'information pour artisans sont créés;</p> <p>2- 50 organisations et associations professionnelles d'artisans sont appuyées selon leur Plan de Renforcement des Capacités(PRC);</p> <p>3- 20 sessions de formation pour artisans</p> | <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport intermédiaire du projet</p> <p>Rapport final du projet</p> <p>Documentation photographique</p> | <p>Sécurité et stabilité sociopolitique dans les différentes régions ;</p> <p>Disponibilité et engagement des artisans aux activités proposées</p> <p>Ressources Humaines qualifiées et motivées;</p> <p>Coordination</p> |

| | | | |
|---|--|---|--|
| | <p>organisées sur la gestion d'une micro entreprise</p> <p>4- Nombre d'artisans participant à l'alphabétisation</p> <p>5- Nombre des maîtres artisans recyclés/ perfectionnés</p> <p>6- 48 ateliers d'échange d'expériences, d'identification et de diffusion de bonnes pratiques organisés ;</p> <p>7- 300 artisans parmi les plus vulnérables identifiés bénéficient d'appui matériel</p> <p>8- Amélioration de 50% du taux de fréquentation du centre professionnel de Yamoussoukro</p> <p>9- Augmentation du taux d'alphabétisation des artisans identifiés par les ONG et les Centres sociaux</p> | <p>Listes de présences des formations</p> <p>Rapports d'activité de la CNMCI</p> <p>Base de données du projet</p> <p>Base de données de la CNMCI</p> | <p>opérationnelle efficiente et efficace;</p> <p>Choix des formateurs et maîtres artisans effectué selon une réelle expertise</p> <p>Appropriation et maintien du matériel mis à disposition</p> |
| <p>R3: L'inclusion sociale et les conditions de vie des artisans et leurs familles, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA, sont améliorées.</p> | <p>Le pourcentage, si non spécifié différemment, se réfère aux résultats attendus pour chaque activité.</p> <p>1- 02 mécanismes d'accès à la couverture maladie sont mis en place.</p> <p>2- Nombre d'artisans couverts par les mutuelles</p> <p>3- Nombre d'artisans PVVIH couverts par les mutuelles de santé</p> <p>4- Nombre de Sensibilisations de masse sur les pires formes de travail des enfants organisées;</p> <p>5- 50.000 artisans sont sensibilisés sur les pires formes de travail des enfants</p> | <p>Documents de la Mutuelle</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports des réunions</p> <p>Documentation photographique</p> <p>Archive état civil</p> <p>Actes de création des groupements d'épargne</p> <p>Listes de présence aux sensibilisations, aux groupes de parole</p> | <p>Sécurité et stabilité sociopolitique dans les différentes régions ;</p> <p>Choix des bénéficiaires effectués sur la base des réelles conditions de vulnérabilité</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>6- 5000 extraits de naissance établis;</p> <p>7- 200 des Groupements d'épargne et de Solidarité créés et fonctionnels ;</p> <p>8- Nombre d'adhérents aux groupes d'épargne</p> <p>9- Nombre d'artisans ayant bénéficié des prêts</p> <p>10- 1000 artisans formés en éducation financière;</p> <p>11- 5000 artisans bénéficient des activités de compétences familiales</p> <p>12- Nombre de personnes participants aux groupes de parole/observance</p> <p>13- Nombre d'enfants ayant participé aux écoles des adolescents</p> <p>14- 3500 enfants d'artisans bénéficiant d'un appui pour l'éducation</p> | <p>et aux différentes formations</p> <p>Listes de présence à l'école des adolescents</p> <p>Bulletins scolaires des enfants soutenus</p> <p>Témoignages et histoires à succès des artisans</p> <p>Base de données du projet</p> <p>Rapport des IMF (Institut de Micro-Finance)</p> | <p>Ressources Humaines qualifiées et motivées;</p> <p>Engagements des parties prenantes dans les activités</p> <p>Coordination opérationnelle efficiente et efficace;</p> <p>Appropriation des sensibilisations reçues.</p> |
|--|---|--|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| Activités à développer <p>Activités du groupe A (R1)</p> <p>A1- Identification et renforcement des capacités de 20 ONG qui encadrent les artisans, spécialement ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA ;</p> <p>A2- Organisation de 03 ateliers d'information et de sensibilisation des parties prenantes ;</p> <p>A3- Renforcement des capacités de 8 Centres Sociaux ;</p> <p>A4- Reprographie et diffusion de 5000 exemplaires du code de l'artisanat de l'UEMOA.</p> <p>A5- Sensibilisation de 50.000 artisans sur le processus d'identification et d'immatriculation;</p> <p>A6- Organisation d'un plaidoyer pour l'acquisition de sites définitifs pour artisans ;</p> <p>A7- Renforcement des capacités de la CNMCI (Bureau national et les 4 Chambres Régionales des Métiers).</p> <p>Activités du groupe B (R2)</p> <p>B1- Crédation de 5 guichets uniques d'information pour artisans.</p> <p>B2. Renforcement des capacités de 50 organisations et associations professionnelles d'artisans ;</p> <p>B3- organisation de 20 sessions de formation pour artisans .</p> | <p>Moyens :</p> <p><i>Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc.?</i></p> <p>Ressources humaines</p> <p>Personnel expatrié</p> <p>Personnel local: technique, administratif</p> <p>Personnel international en mission</p> <p>Voyages:</p> <p>Voyages internationaux (expatrié et personnel AVSI en mission)</p> <p>Déplacements et transports locaux</p> <p>Équipements et fournitures:</p> <p>2 véhicules 4x4</p> <p>Équipement informatique et bureautique,</p> <p>4 motos</p> <p>Bureau:</p> <p>gestion du véhicule et motos (carburant,</p> | <p><i>Quelles sont les sources d'information relatives au déroulement de l'action?</i></p> <p>Fiche de planification des activités (journal de bord)</p> <p>Base de données du M&E</p> <p>Base de données CNMCI</p> <p>Fiche de travail du service logistique</p> <p>Rapports du Comité de Gestion du projet</p> <p>Rapports de missions</p> <p>Rapport d'audit externe</p> <p>Coûts</p> <p><i>Quels sont les coûts de l'action?</i></p> <p>Ressources humaines: € 421.465</p> <p>Voyages: € 16.980</p> <p>Equipement et fourniture: € 78,550</p> <p>Bureau local: € 159.600</p> | <p><i>Quelles pré-conditions sont requises avant que l'action commence?</i></p> <p>Disponibilité du personnel expatrié et local qualifié et motivé,</p> <p>Expérience des acteurs dans le domaine d'intervention;</p> <p>Partenariats établis sur des bases solides;</p> <p>Respect de la méthode d'AVSI dans la mise en œuvre;</p> |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|--|---|
| <p>B4- organisation de 10 sessions de recyclage/perfectionnement pour maîtres artisans ;</p> <p>B5- Organisation de 48 ateliers d'échange d'expériences, d'identification et de diffusion de bonnes pratiques.</p> <p>B6- Renforcement des capacités matérielles de 300 ateliers sous équipés.</p> <p>B7- Réhabilitation et renforcement technique du centre de ressources professionnelles de Yamoussoukro.</p> <p>Activité du groupe C (R3)</p> <p>C1- Mise en place de 02 mécanismes d'accès à la couverture maladie.</p> <p>C2- Sensibilisation de 50.000 artisans sur les pires formes de travail des enfants.</p> <p>C3- Etablissement d'extraits d'actes de naissance pour 5.000 artisans et familles.</p> <p>C4- création de 200 Groupements d'épargne et de solidarité.</p> <p>C5- Formation de 1000 artisans en éducation financière.</p> <p>C6- Organisation d'activité de renforcement des compétences familiales pour 5.000 artisans, y compris ceux affectés/infectés par le VIH/SIDA.</p> | <p>assurance, maintenance), fourniture de bureau et consommables, communication, internet</p> <p>Autre couts et services:</p> <p>audit Deloitte,</p> <p>matériel pour action de visibilité</p> <p>publication</p> <p>Etudes et évaluation</p> <p>Autre</p> <p>Activités pour renforcement du cadre institutionnel (R1) : identifications de ONG, formations, ateliers, renforcement des capacités de partenaire</p> <p>Activités d'amélioration des conditions de travail des artisans (R2) : formations, renforcement technique et professionnel des ateliers</p> <p>Activités de amélioration des conditions de vie des artisans et leurs familles (R3) : création de mutuelles de santé, création et support de groupements d'épargne et solidarité, support pour artisans et leurs familles</p> | <p>Autres couts/services € 73.170</p> <p>Autre € 1.124.075</p> <p>Couts administratifs (7%) € 131.168,80</p> | <p><i>Quelles conditions hors du contrôle direct du bénéficiaire doivent être réunies pour la mise en œuvre des activités prévues?</i></p> <p>Stabilité sociopolitique dans les régions;</p> <p>Conditions de sécurité des personnes et des biens acceptables;</p> <p>Fonctionnement correct des Institutions</p> <p>Bancaires assurant le flux de fonds;</p> |
|---|---|--|---|

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | vulnérables, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA. C8- Amélioration du cadre de vie de 1000 artisans vulnérables, y compris ceux affectés/infectés par le VIH/SIDA. | | | |
|--|---|--|--|--|

* Les indicateurs, quand possible et si nécessaire, pourront être désagrégés par sexe, âge et statut sérologique. Certains indicateurs pourront être revus après la Baseline initiale du projet.

NB : les changements effectués sont en surlignés en bleu dans le tableau ci-dessus

Veuillez énumérer tous les marchés (travaux, fournitures, services) de plus de 60 000 € attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de référence, en indiquant, pour chacun d'eux, le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du titulaire.

NON APPLICABLE

2.3. Veuillez fournir un plan *d'action* mis à jour2

| | | |
|---|--|-------------|
| Exécution C6 : Organisation d'activité de renforcement des compétences familiales pour 5.000 artisans | | AVSI/ONG/CS |
| Préparation C7 : Appui pour l'éducation de 3500 enfants d'artisans les plus vulnérables | | AVSI/ONG/CS |
| Exécution C7 : Appui pour l'éducation de 3500 enfants d'artisans les plus vulnérables | | AVSI/ONG/CS |
| Préparation C8 : Amélioration du cadre de vie de 1000 artisans vulnérables | | AVSI/ONG/CS |
| Exécution C8 : Amélioration du cadre de vie de 1000 artisans vulnérables | | AVSI/ONG/CS |
| SUIVI EVALUATION | | AVSI/CNMCI |

N.B : Les changements d'intitulé sont surlignés en bleu dans le tableau ci-dessus

3. Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération

3.1. Comment évaluez-vous les relations entre les bénéficiaires/entités affiliées de ce contrat de subvention (c.-à-d. ceux qui ont signé le mandat du coordinateur) Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque bénéficiaire/entité affiliée.

La chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) codemandeur dans le cadre de ce projet est une chambre consulaire qui joue un rôle d'interface entre l'Etat et les artisans tout en travaillant à l'organisation, à la modernisation et à la professionnalisation du secteur de l'artisanat. Entre cette Institution et AVSI il existe une bonne relation de collaboration dans la planification et la mise en œuvre des activités. Cette relation, avant d'être opérationnelle est tout d'abord stratégique à travers les rencontres entre le Chef de Projet et le Président de la CNMCI assisté chaque fois de leurs proches collaborateurs. Ce sont au total 8 rencontres de haut niveau qui ont été tenues entre AVSI et la CNMCI en présence des premiers responsables de ces institutions pour échanger sur le projet, sur sa mise en œuvre et surtout sur les points de blocage afin de trouver conjointement des solutions appropriées. En plus de ces rencontres de haut niveau, l'équipe projet conjointe AVSI-CNMCI se réunit chaque semaine pour la planification des activités et le point des réalisations sur le terrain. Ces rencontres sont aussi le cadre de réflexion sur les orientations opérationnelles du projet, la définition des interventions prioritaires de la période et les diligences auxquelles il faut faire face.

Toutefois, la collaboration avec les autorités de la CNMCI et des CRM est quelque fois marquée par une certaine lenteur dans la prise de certaines décisions de la part de la CNMCI, ce qui retarde l'exécution de certaines activités. En réalité, il faut surtout souligner le fait que la CNMCI et certaines CRM ne sont pas toujours proactives, elles sont souvent attentistes ce qui n'est pas de nature à faciliter le travail et moins encore à enrichir ce qui se fait. Selon AVSI, ces insuffisances, sont liées au manque d'expérience dans la gestion partagée d'un projet axé sur des activités au profit des tiers, à la faiblesse des compétences dans la mise en œuvre des activités avec un volet communautaire et social et au mode de fonctionnement historique de la CNMCI qui met davantage l'accent sur ses prérogatives que sur ses missions et devoirs auprès des artisans. Cependant, la capacité des autorités de la CNMCI à décanter certaines situations difficiles pouvant potentiellement influer négativement sur certaines activités est un atout qu'il faut sans doute mieux exploiter pour les activités majeures incluant l'appui institutionnel du Ministère de tutelle.

3.2. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques dans les pays de l'action? Comment ces relations ont-elles affecté l'action?

Les autorités publiques impliquées dans la mise en œuvre de ce projet sont essentiellement le Ministère de l'entrepreneuriat national, de l'artisanat et de la promotion des PME, le Ministère d'Etat, Ministère l'Emploi et de la Protection Sociale et enfin le Ministère de la Famille, de la Femme et de la protection de l'Enfant.

Les relations entre ces Ministères et AVSI ont été établies bien avant le projet intégré d'appui à l'autonomisation des artisans de Côte d'Ivoire. Ces Ministères ont même été consultés lors de la l'élaboration de ce projet soit pour des contributions, soit pour autoriser leurs structures opérationnelles à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette action. Une fois le cofinancement de l'Union Européenne acquis, les autorités desdits ministères ont été informées par courriers et par la suite, des séances de travail ont été organisées avec certaines Directions Centrales pour affiner leur implication dans la mise en œuvre du projet. Outre les Directions Centrales, les Directions Régionales de ces Ministères techniques sont également impliquées dans la mise en œuvre du projet dans la mesure où ce sont elles qui autorisent les structures sociales de base notamment les Centres Sociaux à contribuer à l'implémentation des activités du projet en faveur des artisans vulnérables, particulièrement ceux affectés/infectés par le VIH/SIDA.

Après une première année de projet, les relations entre AVSI et les autorités publiques suscitées sont empreintes de respect mutuel et surtout de franche collaboration. Ceci est perceptible à travers leurs participations fréquentes aux activités organisées dans le cadre du projet, aux différentes rencontres initiées avec les parties prenantes pour une meilleure implémentation des activités du projet. Elles sont régulièrement informées de l'avancée des activités du projet de même que la collaboration avec les structures opérationnelles sous leur tutelle.

Il faut noter que les relations avec le Ministère en charge de l'artisanat ont été quelque peu lentes à se mettre en place à cause notamment du changement de Ministre Il n'a pas été facile d'obtenir des audiences avec des interlocuteurs de haut niveau ce qui a retardé l'exécution par exemple de la reprographie et la diffusion du cadre réglementaire de l'artisanat. Depuis lors, la collaboration s'est améliorée et pour preuve l'implication des hauts fonctionnaires du Ministère dans les cinq (5) ateliers de formation et de diffusion du nouveau cadre réglementaire en qualité de formateurs.

3.3. Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation prenant part à la mise en œuvre de l'action:

- Bénéficiaires finaux et groupes cibles

La relation qu'entretien AVSI avec les bénéficiaires finaux et les groupes cibles est fortement inspirée par les principes qui sous-tendent la méthodologie de mise en œuvre des projets. En effet, AVSI met l'homme au cœur de ses interventions de sorte que tout ce qu'elle accomplit contribue directement au bien-être et au développement des bénéficiaires. Pour ce qui est des artisans et leurs organisations, nombreux sont ceux qui étaient sceptiques au moment où AVSI les approchait pour leur parler du projet car disaient-ils, « beaucoup de structures nous approchent mais finalement elles ne font rien pour nous ».

Après une année, ces mêmes artisans et leurs organisations sont les premiers ambassadeurs du projet au point où ils invitent d'autres artisans à participer aux activités du projet. Aujourd'hui, il règne une certaine confiance entre AVSI et les groupes cibles. Ce qui est vrai pour les artisans et leurs organisations est tout aussi vrai pour les CRM et le siège même de la CNMCI. Il a fallu faire preuve de persuasion et de nombreuses rencontres d'échange pour que les véritables enjeux en termes de positionnement et d'efficacité de la CNMCI et de ses CRM soient perçus par les agents et même par les responsables.

Tout n'est certes pas encore parfait, beaucoup reste à faire pour que la CNMCI et certaines des CRM soient à la hauteur des responsabilités qui leur incombent auprès des artisans mais AVSI espère que l'approche du « faire avec » contribuera à l'adoption par la CNMCI et les CRM, d'une méthode de travail qui mette en avant les intérêts des artisans et de leurs familles.

Pour ce qui est des bénéficiaires finaux, les relations avec les Ministères techniques apparaissent quelquefois mitigées. En effet, si les Directions Régionales sont assez proactives, les Directions Centrales le sont moins. Il manque parfois de célérité dans le traitement de certaines correspondances pourtant nécessaire pour la mise en œuvre des activités dans les délais prévus par le projet. Il en a été ainsi par exemple pour l'édition du nouveau cadre réglementaire de l'artisanat pour laquelle une préface du Ministre était sollicitée. Il a fallu plusieurs mois pour l'obtenir, ce qui a causé de nombreux réaménagement dans le chronogramme de mise en œuvre des autres activités prévues dans la même période.

En ce qui concerne les Centres Sociaux, les relations sont bonnes dans la majeure partie des cas sauf quelques structures qui peinent à respecter les délais dans la mise en œuvre de certaines activités et surtout dans le rapportage des données et les rapports périodiques. Il est vrai que la plupart des Centres Sociaux, surtout à Abidjan ont connu une forte mobilité au sein de leur personnel, ce qui n'a pas facilité le travail en termes de suivi-évaluation des activités.

Pour ce qui est des ONG, les relations de collaboration sont assez bonnes car ce sont des structures qui collaborent depuis plusieurs années avec AVSI, qui maîtrise globalement la méthode de travail et qui ont bénéficié de nombreuses séances de renforcement des capacités. Les dysfonctionnements constatés ont été dû justement au fait que dans le cadre de ce projet, les ONG n'avaient pas une véritable maîtrise du secteur de l'artisanat et beaucoup de familles suivis non plus. Ceci a causé quelques retard dans l'identification des artisans vulnérables, surtout ceux affectés/infectés par le VIH/SIDA mais assez rapidement, les choses sont rentrées dans l'ordre. Quelques difficultés de suivi et de respect des délais sont encore visibles et nécessitent encore des séances de coaching pour les adresser convenablement.

3.4. Le cas échéant, décrivez les liens et les synergies que vous avez mis en place avec d'autres actions.

Non appliqué

4. Visibilité

La visibilité de la contribution de l'UE dans cette action est assurée par de nombreux supports. En effet, la première chose qu'AVSI a faite était d'informer toutes les parties prenantes et toutes les personnes intéressées de près ou de loin par ce projet de l'apport de l'UE qui couvre la grande partie du budget de cette action. La place de l'UE, en tant que principal bailleur de fonds, est rappelée dans tous les discours et toutes les adresses en lien avec le projet. Il était important que tous les groupes cibles, les bénéficiaires finaux et tous les acteurs intervenant sur ce projet sachent qu'il a été rendu possible par le cofinancement de l'UE.

Cette visibilité est aussi assurée à travers des supports audiovisuels comme le court métrage réalisé au début du projet, les différents reportages et couvertures médiatiques réalisés par la RTI1 et les radios de proximités. Tous ces supports intègrent toujours le logo de l'UE et font état du cofinancement de l'UE dans leurs textes. Il en est de même des communiqués de presse et des articles de presse sur support papier ou en ligne. Tout ce qui offre une vitrine au projet met en avant le cofinancement de l'UE. En outre, toutes les publications et les éditions qui sont réalisées notamment les dépliants de présentation du projet, les fiches d'identification des artisans, les documents contenant le nouveau cadre réglementaire de l'artisanat, le matériel acquis et les différents équipements destinés au renforcement des capacités de la CNMCI, des CRM et des OPA (voiture, motos, ordinateurs, imprimantes etc.) portent le logo de l'UE. En somme, tous les documents ayant trait au projet portent entre autres le logo de l'UE. Enfin, les interventions périodiques sur «capacity4dev» permettent également de souligner et de mettre en relief le cofinancement de l'UE.

La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.

Nom de la personne de contact pour l'action:

LORENZO MANZONI : Regional Manager Fondazione Avsi

Signature:

Localité:

Abidjan – Côte d'Ivoire

Échéance prévue du rapport:

Date d'envoi du rapport: